



Calvinet

# Commune de Puycapel

Département du Cantal

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité



Mourjou

*Agg*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

### Règlementation temporaire de la circulation Sur la VC n°1- Rue du Pélou à Mourjou

Le Maire de la commune de PUYCAPEL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise CAUMON TP

Considérant qu'à l'occasion des travaux de voirie, pour l'aménagement de la sortie du bourg de Mourjou, par l'entreprise précitée, des encombrements ou accidents pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés

#### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** En raison de l'empiètement temporaire de la chaussée par les véhicules de l'entreprise CAUMON TP, afin de réaliser les travaux de voirie sur la voie communale n°1, Rue du Pélou à Mourjou, la circulation sera perturbée et réglementée comme suit, pendant la durée des travaux **du jeudi 17 juillet 2025 jusqu'au 08 août 2025 :**

-La chaussée sera rétrécie.

-La signalisation sera, si cela s'avère nécessaire, gérée par un alternat manuel.

**ARTICLE 2 :** La signalisation appropriée sera mise en place par la société CAUMON TP.

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Maire de Puycapel et le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Puycapel sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Puycapel, le 11 juillet 2025

/s/ François DANEMANS  
Maire,



*[Signature]*  
**Marthe LAVAISIERE**  
Maire délégué de Mourjou  
1er adjoint au Maire